

CAHIER PEDAGOGIQUE
des I.P.L.B.

N° 37
Juillet-Sept. 1974
9^e Année

Rédaction - Administration :

« SKOL VREIZ »

Run Avel

29245 — PLOURIN - MORLAIX

C.C.P. 2248-25 RENNES

SKOL-
VREIZ
L'ECOLE BRETONNE

- Un exemplaire (6 numéros avec supplément) 25 F

SOMMAIRE

- EDITORIAL : La VI^e session d'études pédagogiques des I.P.L.B.
- L'ACTUALITÉ PÉDAGOGIQUE :
 - I. L'Education (Nationale) change de nom, elle change de ministre, mais elle ne change pas de politique.
 - II. Enseignement supérieur.
 - III. Doare-skrivañ ar brezoneg.
- HISTOIRE :
 - Les archives locales et leur utilisation (A. CROIX).
- BRETON :
 - Des dialectes à la langue écrite (suite). (A. BOCHE).
- SKOL AR BREZONEG.
 - Pajenn ar skoliou-mamm : « Fent! Fent! Fent! 'vid al logodenn! » (A. LAVANANT).
 - « War varc'h-houarn » (R. AUTRET).

Ci-contre : Paludier guérandais.
Richesse du duché au Moyen-Age, les salines guérandaises sont actuellement l'une des activités économiques les plus menacées de la Bretagne.
(Thème d'une causerie au stage des I.P.L.B., voir pages 2 et 3).

Photo Jos LE DOARÉ.



29 août

SIZUN

7 septembre
1974

La VI^e session d'études pédagogiques des

INSTITUTEURS et PROFESSEURS LAIQUES BRETONS



C'est au C.E.G. public de Sizun que s'est tenu le stage de culture bretonne 1974 organisé par les I.P.L.B.

Dire que ce stage fut un succès serait chose facile : il est toujours aisé de s'auto-complimenter...

Plutôt qu'un long discours, nous préférons offrir aux lecteurs de SKOL VREIZ quelques photographies, quelques moments saisis au vol durant 9 journées bien remplies et pourtant si vite passées !

31 août : de 14 h à 16 h, les stagiaires jouissent d'un moment de détente avant la reprise des activités. Des groupes se forment, jeunes et moins jeunes, et l'on discute...

1^{er} septembre : La recherche du contact avec la population bretonnante.
Visite, à Saint-Cadou, d'une ferme biologique.
Diviz e brezoneg gand al labourer douar.

Durant la première partie de la session, les stagiaires étaient venus pour parler breton... ce qu'ils purent faire tout à loisir. Pendant 4 jours, cours, causeries, excursions, fest-noz, théâtre... toute la vie du stage adopta la langue bretonne pour seule langue officielle : langue de l'enseignement, langue de la culture, langue aussi des rapports humains, de l'amitié qui unit très vite les stagiaires. En somme, l'image d'une certaine Bretagne pour laquelle un bon nombre des « Skol-hañverien » de Sizun luttent à longueur d'année avec une assez belle opiniâtreté...



Si, durant la seconde moitié du stage, le breton céda la plus grande place au français, les sujets abordés se rapportaient tous à la culture ou à la situation économique de notre pays : le film et la Bretagne, le sel de Guérande, la société bretonne aux XVI^e et XVII^e siècles, le remembrement... autant de thèmes qui suscitèrent l'intérêt d'un auditoire nombreux et des débats souvent animés.



5 septembre. - Journée « Nature et Environnement ». Abandonnant ses responsabilités d'intendant du stage, notre camarade F. GAUTIER s'est fait guide... avec le sourire. Sous sa conduite, un groupe de stagiaires apprécie les « bienfaits » de certains travaux connexes au remembrement.



6 septembre - Journée « Histoire ». Une partie de l'auditoire — attentif — durant la causerie de R. LEPROHON sur la société bretonne au XVII^e siècle.

Au premier plan, la « technique » — direction M.F. LEPELTIER — enregistre causeries et débats, qui seront publiés durant l'année.

Un groupe de jeunes qui n'eut pas le temps de s'ennuyer durant ces 9 jours : « l'orchestre » du stage répète sous la direction (souple) du « maître » B. BORNE.

Au total :

- plus de 100 stagiaires dont une vingtaine d'enfants...
- 9 journées vécues intensément,
- un enrichissement culturel et pédagogique dont chacun fera profiter ses amis ou ses élèves,
- le désir de beaucoup, déjà, de « remettre cela » l'an prochain...



I. - L'ÉDUCATION (NATIONALE) change de nom, elle change de ministre MAIS ELLE NE CHANGE PAS DE POLITIQUE

Depuis la circulaire GUICHARD du 7 septembre 1971 autorisant l'enseignement des langues « régionales », à raison de 3 heures hebdomadaires (en principe) dans le Second Cycle du 2^e Degré, aucune amélioration n'a été apportée aux conditions indiquées dans lesquelles sont enseignées les diverses langues minoritaires parlées dans l'Hexagone.

Pourtant depuis cette date, de multiples motions des organisations culturelles et pédagogiques, « vœux » de Conseils régionaux et généraux, questions orales ou écrites de Parlementaires ont rappelé régulièrement, et souvent en termes très vifs, qu'il existe dans l'Etat français un problème des langues minoritaires qui doit être résolu... autrement que par l'étouffement de ces langues.

Tout ceci en vain, les ministres successifs faisant la sourde oreille à toutes les demandes... y compris les demandes d'audience présentées par D.P.L.F. (Défense et Promotion des Langues de France).

A. — LETTRE OUVERTE D'EMGLEO BREIZ
à M. René HABY, ministre de l'Education

12 septembre 1974.

Monsieur le Ministre,

Bien que nous ayons la conviction que la présente lettre ne vous sera ni communiquée, ni même sans doute résumée — tant on considère dans vos services que la question des langues et cultures minoritaires ne présente ni intérêt ni urgence — nous la libellons à votre nom. Nous savons qu'elle a toutes les chances d'être classée avec bien d'autres communications sur le même sujet par celui de vos conseillers qui a dans ses attributions de suivre les questions touchant à l'enseignement régional, mais dont les activités paraissent se borner sur ce point à vous éviter de prendre connaissance des dossiers. Au moins y aura-t-il quelqu'un dans votre entourage à savoir que des reproductions de notre lettre vont être diffusées parmi les parlementaires, à de nombreux responsables syndicaux, culturels, politiques, etc..., en France, et aussi à l'étranger.

Nous voulons tout d'abord exprimer nos très vifs regrets que vous n'ayez pas répondu à notre lettre du 21 juin dernier — lettre pourtant rédigée en des termes qui, du moins avions-nous la naïveté de le penser, n'auraient pas dû vous laisser indifférent.

En effet, nous y évoquions la compréhension que vous aviez marquée, en 1964-65, à la cause de l'enseignement des langues et cultures dites « régionales », alors que vous présidiez, à la demande de M. Fouchet, les premières réunions de la Commission Mixte d'Etude des problèmes de l'Enseignement Régional.

Notre lettre vous priait de bien vouloir accepter de reprendre personnellement contact avec les responsables de

« Défense et Promotion des Langues de France » (ancien « Conseil de Défense des Langues et Cultures Régionales ») — que vous connaissez pour avoir travaillé avec eux, voici dix ans — et ils avaient alors beaucoup apprécié les conseils que vous leur aviez fournis quant à la présentation des revendications de leurs mouvements.

Nous faisons ressortir l'urgence de nouvelles mesures en matière d'enseignement des langues et cultures minoritaires — mesures réclamées en permanence depuis longtemps, non seulement par nos mouvements, mais par les syndicats enseignants, par des pétitions populaires, par les élus de nos régions (notamment par les Conseillers généraux et municipaux et les parlementaires de Bretagne), interprètes d'une opinion qui a beaucoup évolué ces dernières années.

Nous vous indiquons que, si ces mesures ne se trouvaient pas prises avant la rentrée scolaire, ce nouveau retard dans l'organisation sérieuse d'un enseignement attendu depuis tant d'années ne manquerait pas d'accentuer l'impatience de tous, ici, en Bretagne. Et cela alors que les candidats à l'élection présidentielle, et d'abord M. Giscard d'Estaing lui-même, ont pris position en faveur des langues et cultures minoritaires de France, ont promis de s'employer à les mettre à une place qui aurait dû être la leur dès les débuts de l'École populaire, et ont suscité ainsi l'espoir de solutions rapides.

Nous ajoutons combien il importe que le gouvernement français adopte enfin, à l'égard des minorités linguistiques existant sur le territoire de la République, une attitude plus conforme aux prescriptions des conventions internationales.

En outre, nous vous informons que nous allions participer, au cours de l'été, à deux Conférences internationales sur les droits des minorités, et que nous étions invités à y exposer la situation exacte faite aux langues et cultures des différentes régions ethniques de France. Nous vous disions que nous aurions souhaité faire état, en ces occasions, de mesures précises, qui, annoncées par vous, auraient favorablement modifié le tableau que nous devions tracer du régime réservé par la France à des valeurs culturelles dont elle a la charge devant le monde.

... Hélas, Monsieur le Ministre, vous n'avez rien changé, vous n'avez décidé aucune mesure, vous n'avez fait part, cet été, d'aucune intention d'amélioration dans un domaine que vous connaissez bien cependant... Aucune réponse n'est venue de vous ou de vos services — malgré les multiples informations et commentaires, motions, appels, avertissements de tous genres, en provenance de Bretagne, des régions occitanes, du Pays basque, etc...

Certes, il en va un peu différemment, depuis quelque temps, pour la Corse, mais c'est seulement après des manifestations de masse, des explosions, ou des mises en demeure de toute l'île, que le ministère de l'Éducation réagit... en lâchant un peu de lest, en accordant à la langue corse le « bénéfice » de la loi de 1951... La loi de 1951 — cette loi-alibi dont vos services et vos prédécesseurs n'ont cessé durant des années de rabâcher qu'elle ne permet pas d'aller au-delà de ses dispositions désuètes, mais qu'on empêche le Parlement de remplacer par une autre conforme aux pratiques suivies à peu près partout ailleurs...

Vous attendez sans doute de vous trouver dans une situation du même ordre ou plus grave encore, chez nous, pour céder sur quelques points — avant de vous voir dans l'obligation de tout changer... ou d'abandonner aux régions le droit de gérer elles-mêmes leur Éducation. Il semble en effet que l'on préfère, rue de Grenelle, tout perdre plutôt que de renoncer à des mythes unitaristes totalement dépassés...

Force nous est, en tout cas, M. Haby, de constater que, comme votre prédécesseur, M. Fontanet, vous refusez de vous entretenir avec les responsables des mouvements culturels groupés par D.P.L.F. — un entretien direct avec vous étant la condition première et nécessaire à l'examen détaillé de nos revendications avec les dirigeants pédagogiques du ministère.

Les classes vont reprendre, ces tout prochains jours — et rien n'aura été entrepris pour supprimer les conditions inadmissibles imposées dans le premier cycle aux maîtres volontaires qui veulent satisfaire les demandes chaque année plus nombreuses de leurs élèves désireux d'étudier la langue de leur pays. Rien non plus, entre autres mesures indispensables, pour organiser et encourager la formation de nouveaux maîtres — professeurs, instituteurs, institutrices, dans le cadre de la formation continue — à l'enseignement régional : un stage, demandé en Bretagne, a été récemment refusé, « faute de crédits »...

Par contre, le gouvernement n'a pas lésiné pour mettre les moyens financiers et du personnel à la disposition de l'État de Louisiane pour y enseigner le français, à la demande des Américains, respectueux des droits culturels d'une minorité de leurs compatriotes, francophones de tradition, et qui disposent déjà d'écoles gérées par eux-mêmes...

Par votre faute, M. Haby, une nouvelle année va être perdue pour la langue bretonne et les autres langues minoritaires.

Combien il est décevant et triste que ce retard supplémentaire dans l'application de principes respectés par presque tous les États européens et de prescriptions inscrites dans des actes pourtant signés par la France, soit imputable à un homme qui, voici seulement quelques années, partageait notre souci de faire valoir nos langues et nos cultures ethniques à l'éducation et au progrès social des populations de près de la moitié du territoire français (une quarantaine de départements) !

Nous l'entendons dire chaque jour : « Il faudra donc des manifestations bruyantes et agitées, il faudra quelques éclats spectaculaires — il en est de toute nature — pour que le ministre, et l'ensemble du gouvernement, prêtent enfin attention à des revendications qui ont été défendues inlassablement, mais à peu près en vain, par des voies pacifiques, tout au long de ces quinze ou vingt dernières années !... »

Nous vous en avertissons, Monsieur le Ministre : en refusant de répondre et de fixer un entretien avec les responsables de D.P.L.F. et nos parlementaires, en maintenant l'enseignement du breton, de l'occitan, etc..., et de nos cultures dans le triste état où vous l'a laissé M. Fontanet — en ne prenant pas la moindre disposition nouvelle AVANT LA RENTRÉE SCOLAIRE, concernant, par exemple, le premier cycle et les stages de formation à l'enseignement régional, ce qui ne pouvait être qu'un premier geste — vous jouez avec le feu !

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Bureau d'EMGLEO BREIZ :

Dr J. TRICOIRE
A. KRAVEL
H. DANIELOU.

B. — LA « REPONSE » DU MINISTRE

Quelques jours après la publication de cette lettre, le ministre de l'Education faisait enfin savoir à D.P.L.F. qu'il acceptait de recevoir ses délégués. L'entrevue, qui a eu lieu au ministère le jeudi 19 septembre, a été marquée par un « incident ».

Prétextant un communiqué d'agence relatif à la lettre ouverte à lui adressée par EMGLEO BREIZ, et qui jugeait sévèrement le silence qu'il avait observé jusqu'alors, le ministre a estimé, en dernière minute, incompatible avec sa « dignité » de s'entretenir avec les délégués de D.P.L.F., et c'est M. DENIEUL, préfet détaché à son cabinet, qui a reçu ceux-ci, à leur grand étonnement.

Les échanges de vue, souvent assez vifs de ton, entre les représentants de M. HABY et ceux de D.P.L.F., en présence de M. LE PENSEC, député du Finistère, ont fait apparaître clairement que le ministre n'a pas l'intention de prendre quelque mesure que ce soit, ni en faveur des cours de breton, d'occitan, etc... dans le premier cycle et le premier degré, ni pour organiser des stages de formation. Une étude préalable, d'une durée indéterminée, et semblable à dix autres de même nature jugées elles aussi indispensables dans le passé est à nouveau exigée.

Prenant acte de l'absence de dispositions révélant la volonté du ministre d'apporter de sérieuses améliorations à une situation totalement en désaccord avec les conventions internationales à l'égard des minorités ethniques, le délégué d'EMGLEO BREIZ a renvoyé à M. DENIEUL le reproche de « manquer de sérieux » qui lui était adressé, et il a quitté la salle.

Le ministre de l'Education doit le savoir, les enseignants bretons, les élèves, collégiens, lycéens, étudiants bretons, sont las d'attendre. Eux aussi estiment que depuis cent ans et plus, la dignité du peuple breton a été bafouée. Ils jugent également incompatible avec leur dignité de devoir travailler dans les conditions honteuses qui leur sont imposées depuis des années.

Bezit soñj, Aotrou Ministr, se ne bado ket ataw !

II. - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1)

A. — LICENCE D'ENSEIGNEMENT DE CELTIQUE.

Chaque année l'Université de Haute-Bretagne, Rennes, demande la création d'une licence d'enseignement de Celtique qui permettrait de former les professeurs de breton dans les mêmes conditions que les professeurs de français, d'anglais, d'allemand, etc. Voici les réponses du ministère :

13 juillet 1972 :

Vous m'avez demandé de bien vouloir autoriser l'Université de Rennes II à organiser à compter de l'année universitaire 1972-1973, les enseignements suivants qui ne correspondent pas à des filières faisant actuellement l'objet d'une réglementation nationale :

- Licence de celtique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'en accord avec la Section permanente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'ai estimé qu'il n'était pas souhaitable de sanctionner dès la prochaine année universitaire ces enseignements par un titre national.

En effet, il me semble préférable d'attendre pour prendre une décision que soient achevés les travaux du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à la définition et à la réglementation des diplômes nationaux.

Le dossier que vous avez bien voulu me faire parvenir sera adressé à la Commission de la pédagogie, des diplômes et de l'orientation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche pour laquelle il constituera un précieux élément de réflexion.

Signé : Marcel PINET.

4 juin 1973 :

Sous envoi visé en référence, vous m'avez adressé une demande de création de la licence de celtique à compter de l'année universitaire 1973-1974.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me paraît pas souhaitable de créer de nouvelles filières d'enseignement sanctionnées par un diplôme national avant la mise en place des nouveaux diplômes de deuxième cycle d'enseignement supérieur.

Lorsque cette réforme aura abouti, le projet que vous m'avez soumis pourra faire l'objet d'un nouvel examen.

Signé : Louis PAOLI.

N.D.L.R. : sans commentaires... Nos collègues et tous les lecteurs de SKOL VREIZ apprécieront !

15 juillet 1974 :

Vous m'avez demandé de bien vouloir autoriser l'Université de Rennes II à délivrer la licence de sciences de l'éducation et la licence de celtique à compter de l'année universitaire 1974-1975.

Or, dans la circulaire visée en référence, je vous ai invité à ne présenter que des demandes de créations d'enseignements correspondant à des seconds cycles déjà engagés et à ne pas formuler de demandes de mise en place d'enseignements de première année du second cycle.

Je vous ai également précisé que les créations de formations nouvelles devraient être proposées uniquement dans le cadre de la réforme du second cycle.

Dans ces conditions, il ne m'est pas possible de prendre en considération les demandes de création de la licence de sciences de l'éducation et de la licence de celtique que vous m'avez présentées.

Signé : J.C. DISCHAMPS.

B. — STAGES DE FORMATION PEDAGOGIQUE.

A la fin de la dernière année scolaire, la section de Celtique de l'Université de Bretagne Occidentale renouvelait auprès de l'administration académique, la demande, maintes fois formulée par les organisations culturelles et pédagogiques de Bretagne, concernant l'organisation de stages pour le recyclage des maîtres en exercice enseignant ou désirant enseigner le breton. Voici la réponse du Rectorat de l'Académie de Rennes :

Rennes, le 4 juillet 1974 :

En réponse à votre lettre du 12 juin dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il m'est impossible de répondre favorablement à la demande que vous formulez.

En effet, aucune autorisation de formation permanente sur le temps de travail n'a été accordée au cours de l'année scolaire 1973-74 pour les personnels de l'Education Nationale, exception faite pour les actions prévues par le ministère. Ces dispositions seront renouvelées pour l'année 1974-75.

Les actions que vous envisagez pourraient donc avoir lieu en dehors du temps de travail des enseignants, le mercredi ou le samedi par exemple.

Par ailleurs, il ne m'est pas possible de rétribuer un tel cycle de formation, aucun chapitre budgétaire ne me permettant de le prendre en compte.

Le Recteur : P. ALBAREDE.

III. - DOARE-SKRIVANÑ AR BREZONEG

A) RENTAN-KONT BODADEGOU AR BLOAVEZ-SKOL 1973-74

Karaez d'an 22 a viz mevezhen 1974

E-doug ar 17 bodadeg-studi bet dalhet etre dileuridi an daou zoare-skriva implijeta evid ar brezoneg, eo bet savet, ha degemeret gand an darn vrasa, roll ar c'hinnigou a zo bet emgleo diwar o fenn.

1) Lakaad **b, d, ha g** e leh **p, t ha k** e dibenn ar geriou, hervez an deveradur, heb diforh ebed etre anokadarn hag ano-gwan.

2) **Kudenn ar c'h.** (1)

Skriva c'h war-lerh **ar, eur, er,** er geriou o kregi gand k.

3) **An dibenn verbou**

a) skriva **-mp** e leh **-m** (gwelomp e leh gwelom)
b) skriva **-añ** (prenañ), **-iñ** (debriñ) e leh **-a** (prena)
hag -i (debri)

c) skriva **ema** e leh **emañ.**

4) Skriva **-añ** (gwellañ) e leh **-a** (gwella) en derez uhella.

5) **Ar ger-mell**

Skriva **un, ul, ur** e leh **eun, eul, eur.**

6) Chom heb skriva ar c'hemmaduriou **S/Z, F/f, Ch/J, C'h/h.**

7) **Al liesteriou en « ou » pe « où »**

Skriva **-où** (stumm red evid al leoriou-skol).

8) An **-ao-** / **-ô-**

Skriva **-ao-** (paotr e leh pôtr).

9) An **ae** / **ê** / **ee**

a) skriva **dàel, impalaër, pàeron, màeron, dàer** (dàerou), **làer, nàer, kàer** gand **àe** ;

b) skriva **ae** en oll anoiou nemed ar re meneget uhelloh;

c) er verbou, skriva **ae** e leh **ee** pe **ê.**

10) an **-iv** / **-iou** / **-w**

an **-ev** / **-eo**

an **-av** / **-ao**

a) lakaad **eur v** e leh **eun o** e geriou zo : **levr, revr, gavr,**...

b) war-lerh eur vogalenn :

1) e dibenn ar geriou, skriva **w** (braw, hiziw pe hiriw, tew, bew, piw, liw, ataw,...) nemed sav, fav, gov, trev, (dav ? skrev ?)

2) e kreiz ar geriou, skriva **v** (bevet, bravoh, livet...) nemed delwenn.

c) war-lerh eur gensonenn e dibenn ar geriou :

1) miroud ar **v** war-lerh eun **l** (galv, palv, malv,...)

2) **o** pe **w** goude ar c'hensonennou all (baro/barw ; dero/derw ; maro/marw ; mezo/mezw ; azo/azw ; ano/anw ; garo/garw ; karo/karw ; taro/tarw ; bero/berw ; ero/erw ; c'hwero/c'hwerw ; bano/banw ; lano/lanw ; bezo/bezw...)

11) Kudenn ar c'h. ⁽²⁾

a) skriva plac'h, plac'hig e leh plah, plahig
b) skriva c'h war-lerh ar, ur, er er geriou o kregi gand G
c) skriva c'h goude da, ne, pa,... med skriva h war-lerh eur gensonenn aet da get ar vogalenn war he leh (d', n', p') : ne c'hellan ket med n'hellan ket ; da c'houlenn, med d'houlenn ; da c'honid med d'honid ; pa c'hellan med p'hellan ; ...

12) Kudenn ar zh

Kroget eo bet da studia kudenn ar zh (s/z ha zh) hag e vo kendalhet.

Eun nebeud kudennoù a chom c'hoaz da veza diluziet : an ill/ilh ; displegadur ar verbou kaoud ha beza ; kinnigoù ar Wenedourien ; ...

B) AR FALZ A ZEGEMER AN DOARE-SKRIVAN NEVEZ

Da geñver o bodadeg veur, bet dalc'het e SIZUN d'an 3 a viz gwengolo 1974, Skolaerien ha Kelennerien AR FALZ o-deus degemeret ar mennad a vo kavet amañ da heul :

Le Mouvement AR FALZ,

— rappelle que son objectif est et demeure de rassembler dans un même combat culturel tous les Bretons, notamment enseignants, qui partagent le triple idéal breton, socialiste et laïque ;

— constate que l'actuelle division orthographique affaiblit le Mouvement breton, partage les militants selon de faux critères, provoque un gaspillage totalement stérile des énergies et des ressources financières ;

— regrette qu'au terme de trois années d'étude de la question, une entente orthographique ne soit pas intervenue, réglant le problème dans son ensemble ;

— se félicite cependant qu'une solution ait pu être trouvée à un grand nombre de points dont la somme constitue la base de la nouvelle orthographe unique souhaitée par l'immense majorité des bretonnants ;

— en conséquence déclare :

a) adopter cette nouvelle orthographe, même incomplète, comme orthographe officielle du Mouvement et l'utiliser dans toutes ses éditions ;

b) concernant les points sur lesquels un accord n'a pu intervenir, laisser provisoirement aux auteurs bretonnants le choix de la forme à utiliser : « skolveurieg », « peurunvan » ou « gwenedeg » ;

Exemples : koz, kozh, koh
pillaouer, pilhaouer,
etc...

c) vouloir favoriser la mise au point définitive d'une orthographe unique de la langue bretonne et pour ce, continuer à participer à toute étude dans ce but.

SKOL DRE LIZER "AR FALZ"

Cours gratuit de breton par correspondance

- 4 degrés
- Frais : une enveloppe timbrée par série de devoirs.
- Achat des livres : s'adresser au responsable du cours ou à SKOL VREIZ.

Ecrire à :

SKOL DRE LIZER « AR FALZ »

A. MERSER

**6 straed Beaumarchais
29200 BREST**

LES ARCHIVES LOCALES ET LEUR UTILISATION

Un trésor pratiquement en friche. Trésor, car d'un intérêt pédagogique exceptionnel. Trésor, car irremplaçable pour la connaissance d'une Bretagne concrète, différente de la Bretagne « administrative », « politique », surtout connue jusqu'ici. En friche, parce que les premières recherches sérieuses sont seulement en cours et que presque rien donc n'a été publié.

Cet article va ainsi tenter de répondre à **trois questions** : Que peut-on trouver ? Où ? Que peut-on en faire ?

Si on laisse de côté des documents uniquement urbains et exploitables seulement par des historiens déjà entraînés (dossiers de police, archives des hôpitaux, etc...), on rencontre dans les communes trois types de documents.

I. — LES COMPTES

Ce sont les comptes des « fabriques », c'est-à-dire des conseils de paroisse, équivalent en quelque sorte de nos conseils municipaux pour l'époque antérieure à la Révolution. En ville, les comptes des « communautés d'habitants », qui concernent la gestion de toute la ville, s'ajoutent aux comptes des fabriques de chaque paroisse (Ex. : Morlaix). Dans ce cas, bien sûr, les conseils de fabrique ont des attributions beaucoup plus limitées, liées directement à l'église et à ses problèmes.

Les comptes de fabrique se trouvent surtout en Basse-Bretagne (une commune sur deux environ), souvent dès le XVII^e siècle, parfois dès le XVI^e. Quelques-uns seulement en Haute-Bretagne. Une bonne part toutefois sont déposés aux Archives départementales.

Quant aux comptes des communautés urbaines, pratiquement toutes les villes en ont gardé, certaines à partir du XV^e siècle ! (Nantes, Rennes).

Qu'en faire ? Trois grands centres d'intérêt.

Dans le **domaine économique et social**, on peut reconstituer l'évolution des prix et des salaires : la fabrique reçoit en aumône des dons en nature, qu'elle revend parfois ; elle paie des ouvriers pour construire ou réparer les édifices religieux. En opérant les relevés sur de nombreuses années, on peut se rendre compte de l'évolution des prix comme des salaires, et donc du niveau de vie. Par la même occasion, on obtient de précieuses indications sur **l'alimentation** : les maçons léonards nourris de pain, beurre et viande sont très bien nourris ! Selon, de

même, qu'on voit apparaître froment ou seigle, viande ou pas, le miel...

La vie paroissiale. On reconstitue facilement l'organisation de la paroisse. Qui est « fabriqueur » (c'est-à-dire marguillier) ? Un bourgeois ? Un coq de village ? De petits paysans ? Certains ne savent pas signer leur nom... mais ils savent, en général, très bien compter (trop bien parfois !). Qui participe aux assemblées de la paroisse ? Il semble y avoir une réelle « démocratie » jusque vers 1700, et ensuite repliement sur une minorité de riches ou d'aisés, par élimination de la troupe remuante des pauvres... Quel rôle joue le clergé ? Par la même occasion, on relève le nombre des prêtres : 10, voire 20 prêtres dans une seule paroisse ne sont pas exceptionnels, en Leon par exemple, au XVII^e siècle. Voilà qui explique, bien sûr, comment l'Eglise a pu imprégner si profondément les comportements ! On peut encore s'intéresser à la piété : les dons, les legs à la fabrique, toujours importants, augmentent-ils ou régressent-ils ? Mais attention : ici, déjà un peu de « sens historique » est nécessaire : le recul de la piété peut être tout simplement le reflet de difficultés économiques !

L'art : les dépenses de la fabrique, bien sûr, ce sont notamment, et dans les moindres détails, le financement de ces extraordinaires enclos paroissiaux, le nom des artistes, la date, la durée des travaux.

Quelles difficultés peut-on s'attendre à rencontrer pour mener ces recherches, comme d'ailleurs pour l'utilisation des documents suivants ? **La lecture** est

aisée, au XVIII^e siècle en tout cas. Mais il faut **toujours commencer par les plus récents** et remonter vers le passé, pour s'habituer peu à peu.

L'accès à tous les documents est permis à chacun, même aux enfants, donc à nos élèves, sous réserve bien sûr que leur comportement ne menace pas les documents : il faut s'adresser aux **secrétaires de mairie**. Il arrivera parfois que le secrétaire affirmera,

en toute bonne foi, ne rien avoir : on ne lui demande pas souvent ces documents. Mais les secrétaires de mairie sont un « monde à part » : une inépuisable réserve de gentillesse, et je parle d'expérience !

Comment savoir avec certitude ce que la mairie possède ? En général, le secrétaire le sait. Mais on peut acquérir une certitude en consultant le Guide des Archives : voir la bibliographie.

II. — LES REGISTRES DE DELIBERATIONS

Ils recueillent les procès-verbaux des délibérations des communautés d'habitants, puis conseils municipaux, exactement comme aujourd'hui. Mais, sauf rarissime exception, on n'en trouve, pour la période antérieure à 1789, que dans les villes. Cette réserve n'est cependant pas essentielle : même au XIX^e siècle, leur intérêt est **exceptionnel** : on peut, à partir de ces registres, aborder **concrètement tous les aspects de l'histoire**.

Aspects politiques : attitude des autorités locales, des notables, face à la Révolution de 1789, à la Révolte des Bonnets Rouges, à la Fronde, à la Ligue (fin du XVI^e siècle) ou, plus près, à la Révolution de 1848, à la Commune, etc... Problèmes économiques : approvisionnements, commerce... Et, plus encore, vie matérielle et quotidienne : de la lutte contre les épidémies du XVI^e siècle à l'arrivée de l'électricité, en passant par l'hygiène, la culture, les troubles sociaux, la guerre (passage de soldats), la course ou la piraterie, etc... La liste serait interminable.

Quelques exemples plus précis, parmi mille. Représentations théâtrales : nom de la troupe, pièce jouée souvent, tarifs (Nantes, XVII^e siècle : ainsi, trace du passage du « sieur Morlière », c'est-à-dire Molière). Gratifications accordées aux prédicateurs : à qui fait-on appel ? Combien les paie-t-on ? A Morlaix, la ville paie, par **ordre royal** de 1607, un prédicateur **en français...** Répression des blasphèmes (avec citation des « pièces à conviction » !), des ouvertures de cabarets pendant la messe. Emeutes : antiportugaise à Nantes au XVII^e, ou l'évêque de Rennes, malmené et insulté pendant une famine, par des femmes déchaînées... Création de service d'ébouage, dès le XVI^e siècle à Nantes et Rennes. Faut-il poursuivre ? Dernier exemple : les bourgeois de Saint-Pol-de-Léon parlent en 1642 d'une fontaine « appelée **vulgairement** Lez-an-Gloar » : le breton langue du peuple...

Insistons encore si besoin est : le grand intérêt de cette source tient à sa **variété** et à son caractère très **concret** (style souvent parlé).

III. — L'ETAT-CIVIL

Il s'agit plus exactement des **registres paroissiaux** de baptêmes, mariages et sépultures, tenus par le clergé jusqu'en 1792, puis des classiques registres d'état-civil semblables aux actuels.

Où les trouve-t-on ? Propriété des communes, ils sont conservés à la Mairie. Mais certains ont été déposés aux Archives Départementales (notamment dans le Finistère), ce qui, d'ailleurs, en a sauvé beaucoup de l'humidité ou de pire encore hélas (vols, destructions récentes parfois). De plus, une loi de 1970 fait obligation aux communes de moins de 2 000 habitants de faire ce dépôt aux Archives Départementales avant 1980. Pour compliquer encore un peu la situation, des dérogations sont possibles... et très libéralement accordées. Pour savoir ce qu'il en est, suivre la même démarche que celle exposée supra pour les comptes.

Leur ancienneté : la Bretagne est, **au monde**, la région qui possède les registres les plus anciens. Pourquoi ? Parce que, le premier au monde, l'évêque

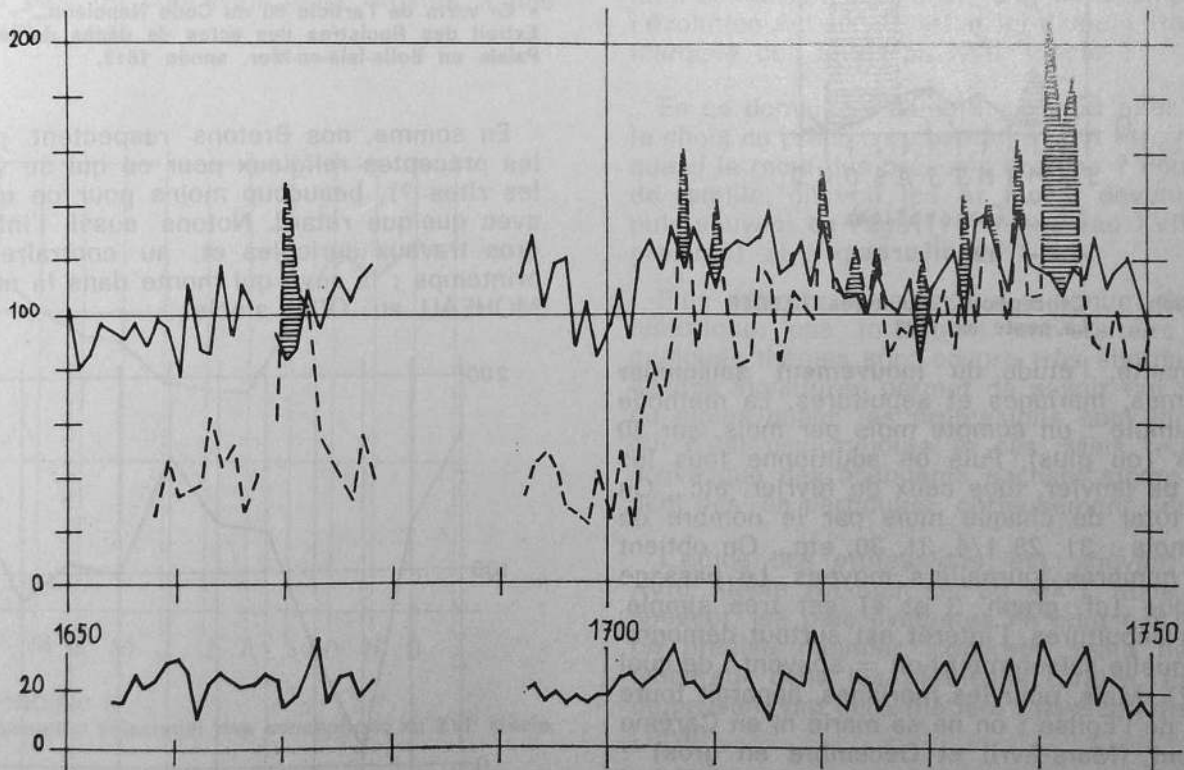
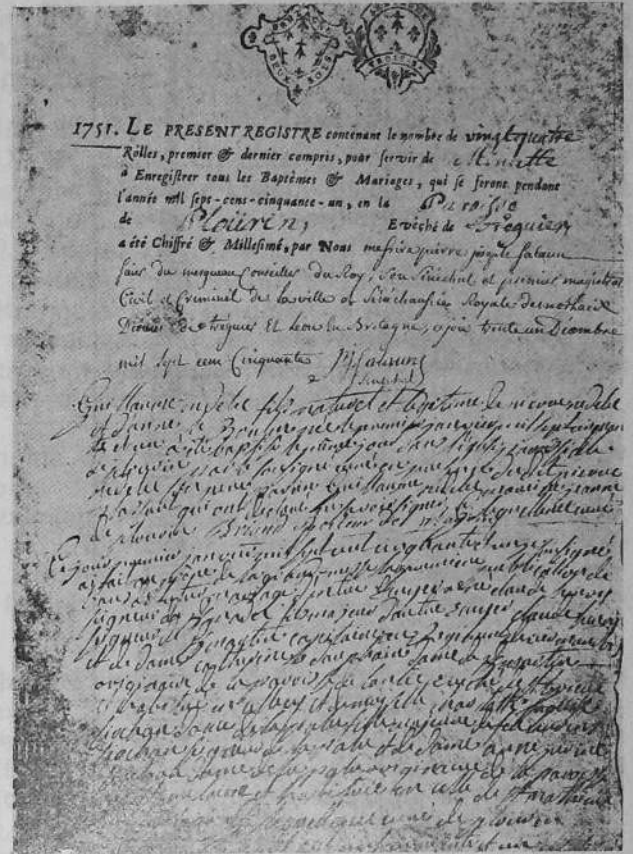
de Nantes a ordonné à son clergé de tenir des registres de baptêmes, ce dès 1406 ; et il fut très vite imité par ses collègues de Haute-Bretagne (au XV^e siècle), avec extension aux registres de mariages et sépultures. Ainsi, dans deux communes sur trois de Haute-Bretagne, il y a des registres antérieurs à 1650 ! Dans une bonne centaine de communes, des registres du XVI^e siècle, et dans une bonne vingtaine des registres du XV^e (le plus ancien qui soit conservé commence en 1451 : Roz-Landrioux, près de Dol). En Basse-Bretagne, pratiquement rien avant 1600 : une mauvaise conservation due à l'humidité, mais surtout, sans doute, la moindre importance attachée ici à l'écrit (car le décalage est le même pour les autres types de documents historiques).

Toutefois, **attention** : l'utilisation de ces registres avant 1668 (date de l'entrée en vigueur d'une ordonnance royale très minutieuse) est **délicate** : les décès sont presque toujours mal enregistrés, et l'écriture est souvent difficile au début du XVII^e siècle, et plus encore au XVI^e siècle.

Que peut-on en tirer ? Beaucoup de renseignements peuvent être obtenus sans difficultés, même par des non-spécialistes ou des élèves bien encadrés : il suffit d'un peu de sérieux.

Le comptage : on compte, année par année, baptêmes, mariages et sépultures. On obtient ainsi facilement un graphique (cf. Graph. 1) qui donne une idée très fidèle de l'évolution de la population, surtout si on utilise les courbes de baptêmes ou mariages. Ceci, cependant, ne vaut que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle : il faut en effet que le taux de natalité soit constant (sur une longue période bien sûr), ce qui n'est plus vrai au XIX^e siècle (phénomènes de contrôle des naissances). Le même travail fait apparaître des années où le nombre des morts est beaucoup plus élevé que celui des baptêmes : ce sont les crises, que l'on étudiera avec profit en comptant les actes **mois par mois** (cf. graph. 2). Toutefois, l'explication de ces crises est délicate : les registres parlent souvent de peste, de dysenterie. Cause directe de la mort. Mais la cause profonde est presque toujours la sous-alimentation, liée à une mauvaise récolte. Or, **jamais** les recteurs ne parlent de morts de faim. Jouera ici évidemment le sens historique, et l'utilisation d'autres documents : on passe au travail du spécialiste.

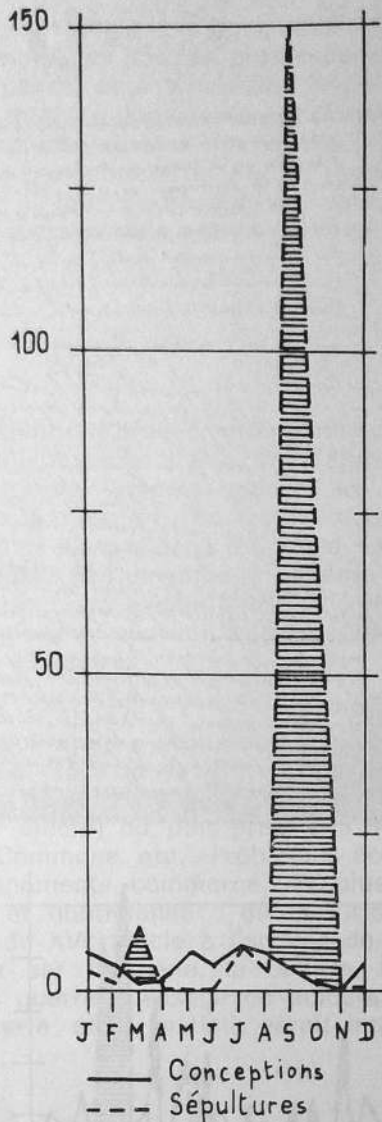
— **Ci-contre** : première page du registre de baptêmes et mariages de la paroisse de Plourin (Morlaix), évêché de Tréguier, année 1751.



Graph. 1 - GUICLAN : Baptêmes, sépultures et mariages (en bas).

— **Graph. 1**, d'apr. Y. GAC, étude démographique, économique et sociale de Guiclan, Saint-Thégonnec et des paroisses voisines au XVII^e siècle, Mémoire de Maîtrise sous la direction de J. TANGUY, Brest, 1971.

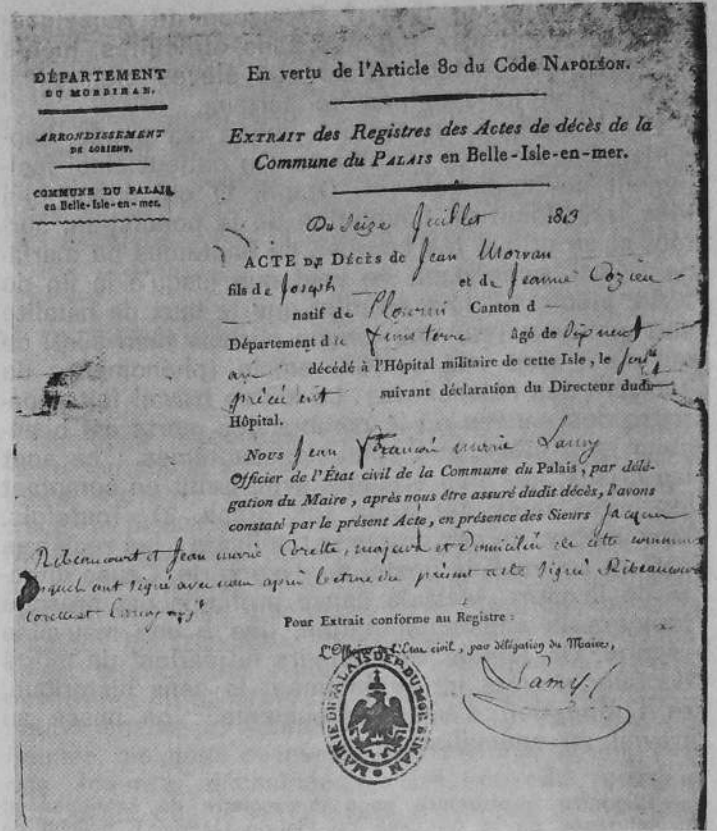
Noter le sous-enregistrement des sépultures jusqu'en 1707, la lacune que présentent les registres entre 1680 et 1690, la crise de 1741 ou celle de 1670, qui se traduisent par un « clocher » de sépultures, la croissance jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la stagnation marquée ensuite. Au total, un graphique très « typique » de ce qu'on peut obtenir en Léon pour cette époque.



Graph. 2 - Conceptions, sépultures, CLEDER
La peste en 1627.

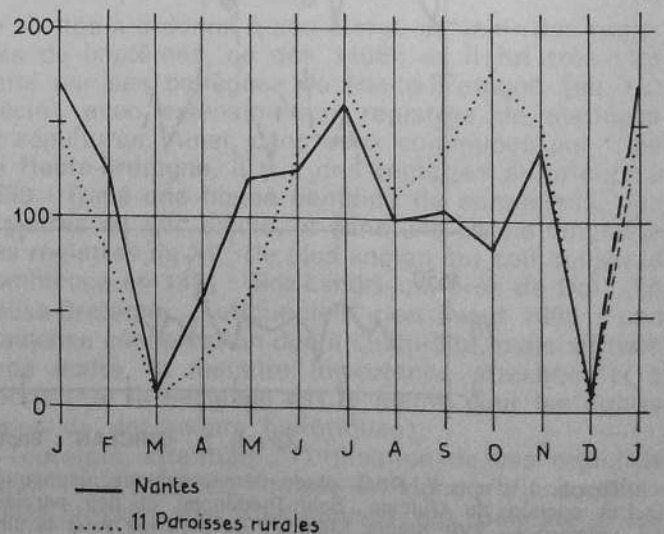
Passionnante, l'étude du **mouvement saisonnier** des baptêmes, mariages et sépultures. La méthode est très simple : on compte mois par mois, sur 30 ou 50 ans (ou plus). Puis on additionne tous les baptêmes de janvier, tous ceux de février, etc... On divise le total de chaque mois par le nombre de jours du mois : 31, 28 1/4, 31, 30, etc... On obtient ainsi des nombres journaliers moyens. Le passage au graphique (cf. graph. 3 et 4) est très simple.

Pour les sépultures, l'intérêt est surtout démographique (à quelle saison meurt-on = souvent : de quoi meurt-on ?). Mais, pour les mariages, apparaît toute l'influence de l'Eglise : on ne se marie ni en Carême ni en Avent (Mars-Avril et Décembre en gros) : respect absolu ! Les baptêmes, reculés de neuf mois, deviennent des « conceptions » dans le jargon des spécialistes : leur mouvement révèle un respect de l'interdit de Carême (l'abstinence quadragésimale ! Pas d'interdit en ce domaine en temps d'Avent)... mais beaucoup moins net que pour les mariages !

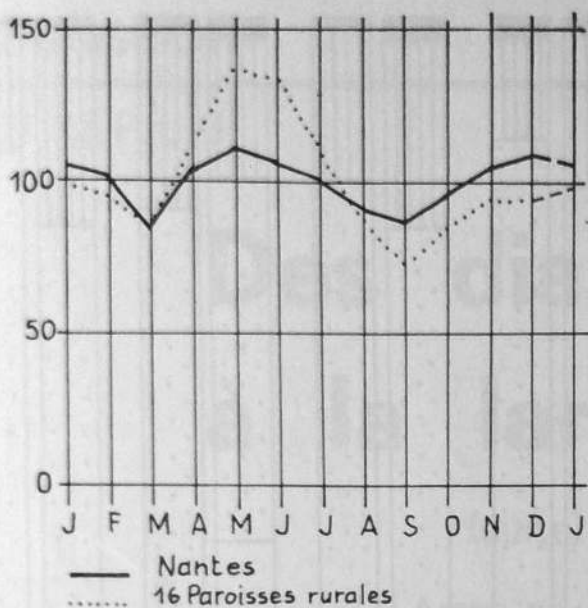


« En vertu de l'article 80 du Code Napoléon... »
Extrait des Registres des actes de décès de la commune du Palais en Belle-isle-en-Mer, année 1813.

En somme, nos Bretons respectent parfaitement les préceptes religieux pour ce qui se voit (donc : les rites ?), beaucoup moins pour ce qui se voit... avec quelque retard. Notons aussi l'influence des gros travaux agricoles et, au contraire, l'élan du printemps : la sève qui monte dans la nature, disait MOHEAU au XVIII^e siècle.

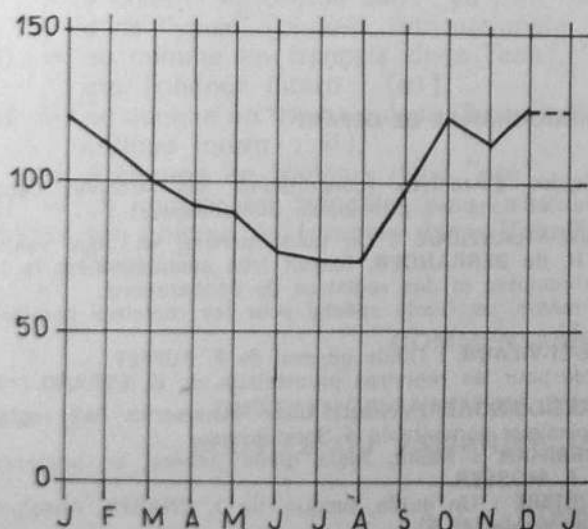


Graph. 3 - PAYS NANTAIS :
Mouvement saisonnier des mariages au XVI^e siècle.



Graph. 4 - PAYS NANTAIS :
Mouvement saisonnier des conceptions au XVI^e siècle.

Notons enfin le cas particulier des marins : ainsi au Croisic (cf graph. 5), les marins naviguent au loin à la belle saison, mais se contentent, l'hiver, de porter le sel à Nantes : il leur est donc difficile, Carême ou pas, de concevoir leurs enfants à une autre époque...



Graph. 5 - LE CROISIC :
Mouvement saisonnier des conceptions au XVI^e siècle.

Facile toujours, l'étude de l'illégitimité : nombre des bâtards, étude de leurs parents. On peut ainsi mettre en évidence les rapports maîtres-servantes, si fréquents, et les abus des meuniers, à la si mauvaise réputation, ou bien encore le faible nombre

de cas dans les campagnes : plus que vertu, il y a départ des filles qui ont « fauté » pour l'anonyme ville proche.

Le lieu de sépulture : en Basse-Bretagne, jusqu'en plein XVIII^e siècle, on enterre pratiquement tout le monde **dans l'église** : l'usage disparaît un peu avant la Révolution, devant les interdictions du Parlement. Quand disparaît-il ? Quelle est la zone d'extension de la coutume ? Qui enterre-t-on dans le cimetière (les étrangers ? les paroissiens morts sans les derniers sacrements ?). Et, en Haute-Bretagne où les défunts sont beaucoup plus également répartis, qui a accès (moyennant finances) à l'église ?

L'origine des mariés. En général, ils viennent de tout près : de la même paroisse, de 10 à 20 km au maximum. Image de l'horizon du paysan breton, facile à cartographier. Quel est le rôle des « barrières » entre pays, en Basse-Bretagne particulièrement (notable au moins dans le cas Leon-Cornouaille) ?

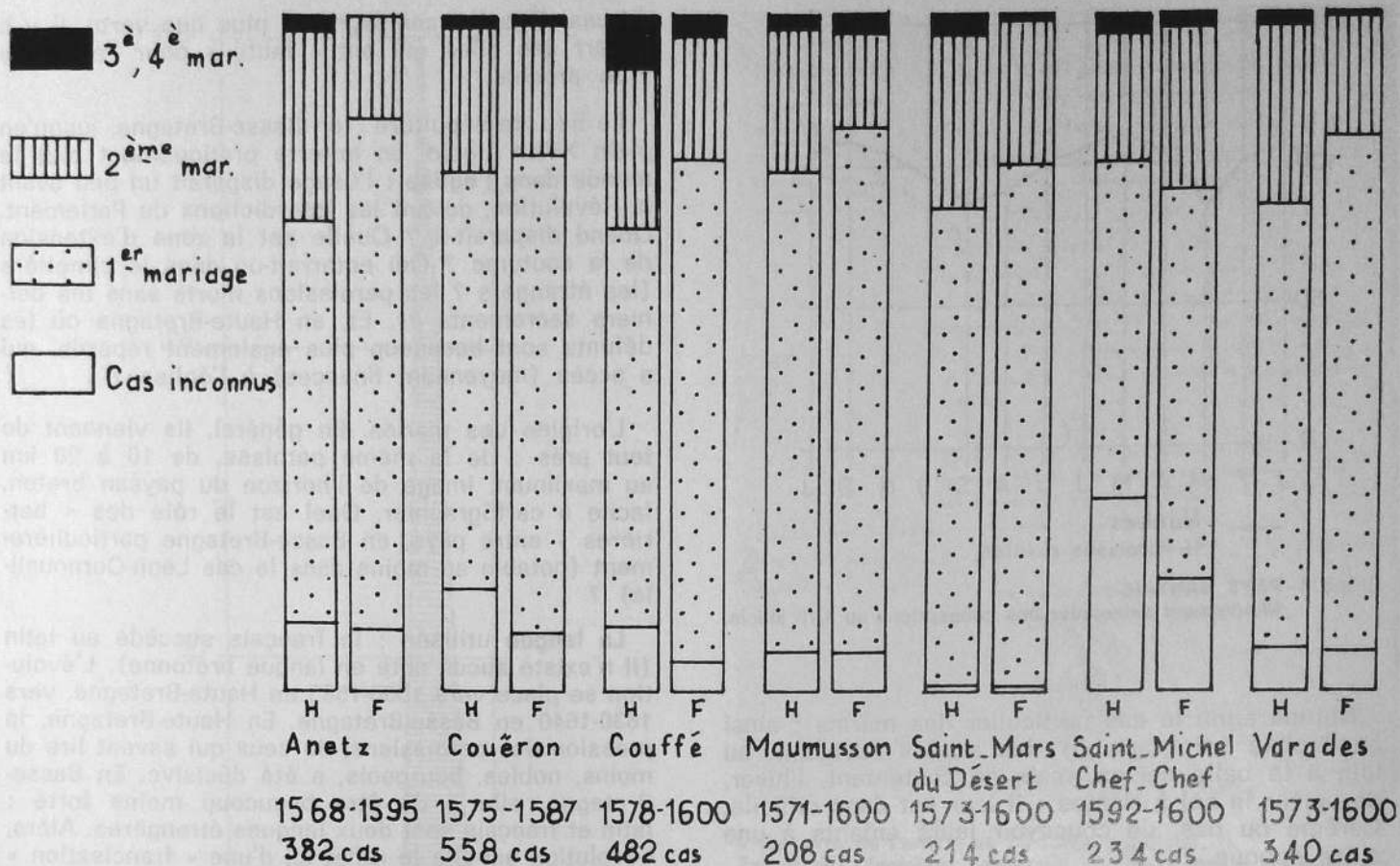
La langue utilisée : le français succède au latin (il n'existe **aucun** acte en langue bretonne). L'évolution se place vers 1560-1580 en Haute-Bretagne, vers 1630-1640 en Basse-Bretagne. En Haute-Bretagne, la pression des paroissiens, de ceux qui savent lire du moins, nobles, bourgeois, a été décisive. En Basse-Bretagne, elle a dû être beaucoup moins forte : latin et français sont deux langues étrangères. Alors, l'évolution est-elle le reflet ici d'une « francisation » marquée des élites au XVII^e siècle ?

En ce domaine d'ailleurs, on peut aller plus loin : le choix du prénom au baptême peut être révélateur : quand le recul des prénoms bretons ? Pour les noms de famille, on voit les **Ar Floc'h** devenir **Le Floch** puis souvent **Le Page** (1). Quand (au XVII^e siècle en principe) et à quel rythme ?

Plus délicats, exigeant un minimum de formation historique, pas forcément universitaire d'ailleurs, quelques thèmes sont encore très abordables. L'étude des signatures permet de savoir qui sait signer, du moins quand les professions sont indiquées, ce qui n'est pas toujours le cas. Mais prudence ! Il arrive que des assistants sachant signer ne le fassent pas, en particulier, curieusement, les mariés.

L'étude des professions est souvent facile au XVIII^e siècle (et bien sûr au XIX^e). Mais attention : souvent, les plus évidentes ne sont pas indiquées : on précise meunier, couvreur, mais pas toujours laboureur dans les paroisses rurales. Et beaucoup de paysans ont deux métiers : paysan l'été, tisserand l'hiver.

L'étude des remariages est révélatrice, elle, des dures réalités démographiques : beaucoup plus d'hommes que de femmes à se marier en deuxièmes et troisièmes noces (cf Graph. 6). Explication : la mort fréquente des femmes lors du premier accouchement, laissant des veufs jeunes et peu ou pas chargés d'enfants. Alors que les veuves le devien-



Graph. 6 - PAYS NANTAIS : Les mariés au XVI^e siècle.

nent le plus souvent après la trentaine, chargées d'enfants, flétries (une femme est très tôt vieille à cette époque !)...

Au-delà, pour les « mordus », il existe la méthode dite de « reconstitution des familles », très féconde, mais très longue et très délicate : un an de travail pour étudier une paroisse pendant un siècle, et ce par un spécialiste...

Et maintenant, si vous pensez que la meilleure manière de faire aimer une terre est de la faire connaître, si vous pensez que la connaissance du passé aide à se libérer de préjugés, de tabous, si, simplement, vous êtes curieux, au travail !

Alain CROIX.

NOTE :

(1) Ou mieux encore, *Le Gwern* francisé en *Le Mat*. Puis, à la génération suivante, un autre recteur francisé *Le Mat*... en *Le Bon !* Conté au stage I.P.L.B. de Sizun, septembre 1974.

UNE BIBLIOGRAPHIE DE DÉPART

Les Guides d'Archives (consultables aux Archives départementales et dans les principales bibliothèques).

- LOIRE-ATLANTIQUE : Un guide général en deux volumes, de H. de BERRANGER, fournit très sommairement le bilan des comptes et des registres de délibérations. Du même, un Guide spécial pour les registres paroissiaux (10 F).
- ILLE-ET-VILAINE : Guide général de F. BUFFET. Guide pour les registres paroissiaux, de G. EVRARD (12 F).
- COTES-DU-NORD : Néant. Liste manuscrite des registres paroissiaux consultable à Saint-Brieuc.
- MORBIHAN : Néant. Mais guide général en préparation, par F. MOSSER.
- FINISTÈRE : Un guide, unique, de J. CHARPY. Absolument remarquable (45 F).

Méthodes

- La meilleure — et pratiquement seule — initiation est l'article de J. TANGUY dans le guide de CHARPY cité ci-dessus.
- Pour les registres paroissiaux, nombreux exemples de méthode, avec application dans « Nantes et le Pays nantais au XVI^e siècle », d'A. CROIX, Ed. SEVPEN, 1974 (60 F).
- Pour la méthode de reconstitution des familles, le « Nouveau Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'Etat Civil ancien » de FLEURY et HENRY, Ed. INED, 1965 (12 F).

Des dialectes à la langue écrite ⁽¹⁾

(suite) 4^e partie :

RAPPEL DE LA PRONONCIATION FIGURÉE UTILISÉE DANS LES COMMENTAIRES

Etant donné que ces lignes s'adressent à des enseignants qui ne sont pas nécessairement spécialistes de la phonétique ou de la linguistique, il nous a paru indispensable d'éviter certains termes techniques. Il ne s'agit pas d'une étude scientifique, mais d'un travail pratique. Pour cette raison, nous avons essayé aussi d'indiquer la prononciation figurée à l'aide de signes connus dans la mesure du possible.

Donc :

- (y) = y comme en breton dans "ya", en français dans "yeux" [phonét. internationale : (j)]
- (ou) = ou comme en français dans "cou", "jour" etc. [phonét. intern. : (u)].
- (eu) = eu comme en français dans "heureux" [phonétique intern. : Ø].
- (e) = é comme en français dans "été".
- (ch) = ch comme en français dans "chat".
- (tch) = tch comme en français dans "Tchad".
"match"...

- (dj) = comme en français dans "djébel".
- (j) = j comme en français dans "je", "jeu", "jour".
- (ü) = u semi-voyelle comme en français dans "huit", "nuit".

Cependant :

- (ë) = e comme en français dans "je", "te", "me", "de"...
- (c:) = o long et ouvert à peu près comme en français dans "Laura", "corps".
Le signe "deux points" : après une voyelle indique qu'elle est longue. Exemple :
- (a:) = â long comme dans "pâte" et non dans "patte".
- (i:) = î long ; (eu:) = eu long, etc.
L'apostrophe devant une syllabe indique que cette syllabe porte l'accent tonique : ('ke:mër), (tchë'me:r).

N.B. — L'imprimerie ne possédant pas les caractères spéciaux, il ne nous a pas été possible d'utiliser certains signes phonétiques.

COMMENTAIRES SUR LE TROISIEME POINT :

DIFFERENCE MINIMUM DANS LES MOTS ET ACCEPTATION DES FORMES DOUBLES OU VARIANTES (SI C'EST NECESSAIRE POUR LA COMPREHENSION)

Quels critères choisir ?

Le vocabulaire est rempli de confusion. Chaque terme est un capharnaüm ou une auberge espagnole. Le terme « vannetais », par exemple : chacun y met ce qu'il veut... Deux personnes diront : « il faut enseigner le vannetais », et elles ne voudront pas dire la même chose.

L'une voudra dire : il faut enseigner ce qu'il y a de valable et digne d'intérêt dans le vannetais, ce

qui constitue une richesse pour l'ensemble de la langue, mais dans une orthographe commune.

L'autre voudra dire : il faut défendre le haut-vannetais dans son orthographe traditionnelle ; ce qui veut dire en réalité qu'il faut défendre telle orthographe. Pour elle, langue = orthographe.

La même confusion existe lorsque plusieurs personnes parlent de « langue littéraire ».

Il faudrait s'entendre ; il faudrait que les mots veuillent dire quelque chose et que l'on sache quoi.

Le terme « vannetais » est ambigu. On désigne sous ce terme général ce qui n'est qu'une variante particulière de vannetais : le haut-vannetais ; ce qui exclut le bas-vannetais qui représente 50 % de ce dialecte.

Exemple : à la page 51 de « **Komzom, lennom ha skrivom brezoneg** », (1^{re} partie, **EMGLEO BREIZ**), on peut lire à propos des mutations après les nombres : « Les Vannetais disent : **eun ti, daou di, tri ti, pevar ti** ». Or ce n'est vrai que pour les **Hauts-Vannetais** (2). Les Bas-Vannetais font les mutations suivantes : **un ti, daou di, tri si, pwar si, naw si**. Il aurait fallu écrire : « Les **Hauts-Vannetais** disent... ».

Les Hauts-Vannetais, qui se plaignent souvent de « l'impérialisme » KLT exercent le même impérialisme vis-à-vis des Vannetais de l'Ouest.

Les Cornouaillais et les Trégorois (3) subissent le jacobinisme léonard, et les Bas-Vannetais subissent le jacobinisme haut-vannetais. Mais il faut reconnaître qu'en acceptant le principe du K.L.T., les Léonards ont été peut-être plus démocrates que les Hauts-Vannetais ; il est vrai que le KLT est surtout du Léonard, mais il n'y a pas, même en principe, de H.V. - B.V. ou de G.U. - G.I. (**gwenedeg uhel - gwenedeg izel**). On appelle vannetais ce qui est simplement du haut-vannetais.

Chacun fait le jacobin à son échelle. Il faut remplacer le goût de la domination par le goût de l'unité et de la solidarité découlant de la co-responsabilité. Si le Breton est deux fois prolétaire selon la formule connue, linguistiquement parlant, le Haut-Vannetais est trois fois prolétaire, et le Bas-Vannetais, lui, est quatre fois prolétaire !

Voilà pourquoi nous essayons de mettre quelque signification derrière les mots.

Nous sommes donc obligés de choisir quelques critères. Pour définir les formes littéraires, on pourrait retenir trois grands critères, entre autres :

— **critère historique** (formes historiquement correctes, étymologie, variantes historiquement attestées, etc...).

— **critère de la compréhension** : retenir et enseigner les formes qui permettent l'intercompréhension entre les dialectes actuels.

— **critère de la majorité** : retenir les formes dont l'aire de diffusion est la plus grande.

Et quelle importance relative donner à chacun des critères retenus ?

Quels que soient les critères, et en admettant que l'on arrive à se mettre d'accord là-dessus, il y aura nécessairement des zones floues intermédiaires et des zones de chevauchement où la subjectivité pourra jouer. Et l'on entendra des gens dire :

« Il faut une seule langue littéraire », et ils n'arriveront pas à se mettre d'accord sur sa définition.

D'autres diront : « Il faut défendre le vannetais », et ils ne pourront ou ne voudront pas s'accorder sur la réponse à la question : qu'est-ce que le vannetais ?

Comme on l'a déjà écrit, les difficultés proviennent davantage des voyelles et diphtongues que des consonnes. Le vannetais a moins évolué dans ses voyelles, il est resté souvent plus proche de la langue ancienne.

Quelques exemples :

Quelle est la forme historiquement correcte :

kadoer ou **kador** ?
magoer ou **moger** ?
hani ou **hini** ou **heiñ** ?

Dans le cas de :

dezañ / **dehañ, deañ, deoñ, dehon, dehoñ,**

quel est le critère à retenir : histoire ? compréhension ? majorité ?

Ouz(h), n'est pas compréhensible pour un vannetais. Sera-ce la seule forme admise dans la langue littéraire ? Admettra-t-on aussi **douz(h)** ? (prononcé surtout « **deuz** » en K. et T.). Et **oc'h** (= **ac'h**), **doc'h** (= **deuc'h, dec'h, dac'h**) sont-ils historiquement justifiés, ou bien sont-ils, comme certains le pensent, des évolutions de **ouz** (= **douz**) ? Mais à partir de quand une forme évoluée acquiert-elle une justification historique ?

Koed est une forme plus ancienne que **koad**, donc historiquement plus justifiée. Pourquoi la langue littéraire (KLT) a-t-elle choisi d'écrire **koad** ? Parce que c'est la forme majoritaire ? Mais alors pourquoi avoir choisi **dezañ, plutôt que dehañ / dehoñ** ?

Pourquoi la langue littéraire KLT a-t-elle choisi **exclusivement** la finale de la 2^e personne plur. prés. **-it**, alors que **-et** est majoritaire (et historiquement, cf. **-et** en Moyen-breton).

Komz a rit ? / Komz a ret ?
kanit ! / kanet !

On ne rencontre guère de Cornouaillais ou de Trégorois qui écrivent : **Komz a ret**.

Voilà un certain nombre de questions auxquelles il n'est pas facile de répondre de façon simple et cohérente.

Il y a des choix à faire : seront-ils logiques ou arbitraires ? Il faudrait les faire une bonne fois, en en discutant et en se mettant d'accord.

Et pour réduire le plus possible la part d'arbitraire et permettre l'intercompréhension, **il faut accepter et enseigner des variantes**. Mais alors certains crieront au scandale en disant : ce sera le désordre dans la langue littéraire. Ils oublient que le désordre est déjà là. On l'organise, on le cultive, on le justifie, on y

trouve du charme. Le désordre est considéré comme une richesse de la langue ! La richesse d'une langue, ne serait-ce pas plutôt sa capacité d'expression ? Son aptitude à mouler les besoins d'expression de la pensée : la précision, la clarté, mais aussi la poésie et l'harmonie des sons ? Une grande variété de formes dialectales présente un intérêt certain

pour les linguistes, les phonéticiens, etc... Mais en est-il de même pour les simples utilisateurs de la langue ? Un des critères principaux que nous avons retenus est **l'intercompréhension**. On ne peut pas perdre de vue le fait qu'une langue est essentiellement un moyen de communication entre les hommes. Ce n'est pas seulement cela évidemment.

Vannetais, KLT et variantes

On ne peut pas prétendre connaître à fond la langue bretonne si l'on en ignore un quart intéressant : le vannetais. C'est encore plus vrai si l'on désire enseigner la langue.

Mais l'inverse est vrai aussi. Aucun vannetisant ne peut prétendre connaître à fond la langue s'il ignore superbement les autres dialectes. **La langue forme un tout. Il faut l'apprendre en entier. Et c'est pour cela précisément qu'il faut adopter les mêmes règles d'orthographe pour l'ensemble des dialectes.** C'est à cette condition qu'on pourra supprimer les barrières dialectales et permettre l'osmose qui engendrera la langue littéraire unifiée (sans être uniformisée, comme nous l'avons déjà écrit). Et c'est à cette condition que le vannetais lui-même pourra survivre en marquant la langue littéraire de son sceau au même titre que le KLT. Sinon le terme langue **unvan** ne signifie rien et encore moins **peurunvan** ; actuellement il n'y a que du **peuzunvan**. C'est une constatation permanente que les gens confondent **langue** et **orthographe**.

Un jeune néophyte m'a demandé un jour : « **Euz pelec'h oc'h ?** ». Lorsque j'ai répondu : « **A Vro-Wened eh on** », il s'est étonné en disant : « **Fentuz eo, c'hwi a lavar ez oc'h euz Bro-Wened hag e komzit peurunvan** ». (Tout cela avec un fort accent de **Kostez Pariz**).

« **Komz peurunvan** », qu'est-ce que cela veut dire si **peurunvan** désigne une orthographe ? Ou alors manifestement dans son esprit « **peurunvan** » cela exclut le vannetais... Ceci me fut confirmé par quelqu'un qui me dit : « le vannetais n'a qu'à disparaître puisqu'il y a le **peurunvan** ». Toujours la même question : orthographe ou langue ?

Un trait qui rappelle cet état d'esprit se rencontre dans « **Yezhadur Bras ar Brezhoneg** » (pages 123 à 149, Tables de conjugaison) : les formes uniquement vannetaises comme le conditionnel en **-he** par exemple, sont en italique au même titre que le prétérit KLT. Une note page 123 indique :

« Dans les tables, les formes qui ne sont pas aussi connues que les autres ont été imprimées en italique » (traduction).

Ceci met le conditionnel vannetais au niveau d'emploi du prétérit KLT, qui est pratiquement inusité dans la langue quotidienne ! Or, le conditionnel vannetais est d'un emploi quotidien et normal.

Ce qui veut dire en fait : « les formes qui ne sont pas aussi connues que les autres **des locuteurs KLT** ». Mais est-ce que la forme de « l'imparfait de situation » (**amzer amdremenet lec'hiañ**) : **edon**, etc.. est si usitée en Cornouaille et Trégor ? Elle n'est pas en italique. Le résultat est qu'il y a une tolérance pour les formes vannetaises, mais celles-ci ne sont pas considérées comme très dignes d'intérêt... En fait, existe-t-il un manuel en orthographe **peurunvan** qui enseigne le conditionnel vannetais ? Ou même la prononciation vannetaise du **zh** ?

Dans l'ouvrage précédemment cité, une autre note, page 125, dit : « **stummoù degemeret evit Bro-Wened** ». Ceci indique bien une tolérance, et suggère l'idée que les non-vannetais n'ont pas à s'en préoccuper. Mais les vannetisants doivent-ils, eux, étudier les formes KLT ?

Il aurait fallu écrire : « **stummoù implijet e Bro-Wened** ». On trouve ce conditionnel en **-he** dans des textes en moyen-breton !

Il est vrai cependant que d'avoir incorporé les formes vannetaises (conditionnel en **-he** et en **-ze**, etc...) dans un ouvrage d'ensemble est un progrès par rapport à ce qui s'est fait par ailleurs. La quasi-totalité des ouvrages pratique la ségrégation linguistique de part et d'autre de l'Ellé.

Une autre façon tout aussi efficace d'éliminer le vannetais à terme et en douceur est d'appeler le léonard langue **unvan (skolveurieg)** et de dire : il y a le vannetais et la langue **unvan (KLT)** ». (cf. *exergue*, page 2, SKOL VREIZ N° 31 : « **...klask ober evid yez Gwened gand ar memez aroueziou hag a reer ganto evid ar yez unvan** ». « **Yez unvan** », cela veut-il dire le KLT ou bien une langue qui tienne à la fois compte du KLT et du vannetais ? Cela demande à être précisé, sinon dans l'esprit des jeunes néobretonnants cela voudra dire qu'il y a la langue sérieuse, **unvan**, le léonard, baptisé KLT, et le vannetais, curiosité marginale à laquelle on condescendra à s'intéresser peut-être un jour quand on ne saura pas quoi faire : auparavant on aura naturellement plus ou moins étudié le gallois... On apprendra ainsi les mots **arall** et **âr (= war)** en gallois alors qu'on aurait déjà dû les apprendre en breton. On apprendra **cadair** en ignorant **kadoer** : c'est pourtant **kadoer** qui explique la parenté entre **cadair** et **kador**.

Tous les ans, au baccalauréat, on trouve des jeunes Vannetais issus de milieux vannetisants, qui présentent des textes en orthographe **peurunvan**, sans savoir pourquoi il y a un **h** après le **z** dans un mot comme **c'hoazh** (par exemple) ; et sans savoir, de même, que **oad** se prononce **oed** en vannetais, et que c'est la prononciation **oed** qui est la plus ancienne (gallois : **oed**).

D'autres présentent des textes dans une orthographe vannetaise qui ne leur permettra de lire aucune revue ou aucun journal actuel en breton...

Pitié pour les élèves ! Pitié pour les jeunes qui ont le courage de se lancer dans cette entreprise difficile : réapprendre la langue de leur pays. N'abusons pas de leur bonne volonté ! Et donnons-leur le moyen de ne pas perdre leur temps : il est trop précieux.

Si l'orthographe était bien conçue, le vocabulaire et la morphologie convenablement normalisés, et la langue correctement enseignée, il n'y aurait pas lieu de « traduire », ni même de « transcrire » du vannetais en KLT. Une partie de la Yougoslavie parle serbo-croate : traduit-on du serbe en croate et vice-versa ? C'est pourtant un problème analogue à celui du vannetais/KLT. Or j'ai entendu « traduire » du KLT (littéraire) à des étudiants de vannetais. C'est donc que la langue est mal enseignée et qu'on entretient un fossé qui existe au lieu de chercher à le combler. (On peut être amené à « traduire » d'un dialecte à l'autre, pour ceux qui n'ont qu'une connaissance dialectale ; c'est différent).

Notes :

(1) cf. **SKOL VREIZ**, n° 31, 32 et 36.

(2) On peut se demander si l'on doit écrire les Hauts Vannetais ou les Haut-Vannetais. Ce ne sont pas les Vannetais

C'est par l'enseignement qu'on unifie une langue, à condition d'enseigner ce qu'il faut. Si on enseigne d'une part le javanais et d'autre part le chinois, il n'y aura jamais d'intercompréhension. Il ne faut pas imaginer que, par je ne sais quel enchantement, le javanais et le chinois finiront par se ressembler suffisamment pour qu'il y ait compréhension mutuelle. Et pour en revenir au breton, si l'on enseigne **yaouank** d'une part et **iuank** (ou **iouank** ou **ieuvank**) d'autre part, **yaouank** ne deviendra pas plus ou moins **iuank** et **iuank** ne deviendra pas plus ou moins **yaouank** !

Dans le cas où les prononciations sont si voisines, une seule forme écrite suffit et alors les prononciations peuvent se rapprocher en se fixant sur la forme écrite. Il faut que la forme écrite choisie ne s'écarte pas trop des prononciations dialectales. C'est le cas pour **yaouank** (**yaouank**, **yowank**, **yeuvank**, **yuank**, **youank**). Il faut que l'entorse à faire à sa propre prononciation pour atteindre à la forme littéraire choisie ne soit pas trop grande. Sinon il y a refus, et le sentiment que c'est étranger.

C'est le cas pour **hini** et **hani** (**heññ**), par exemple. Pour des oreilles vannetaises « **an hini vraz** » veut dire « **la grande Nini** »... Des milliers de vannetisants ont entendu depuis longtemps à la Télévision : « **Nozvez vad da bephini** » sans être parvenus à avoir la moindre idée de ce qu'est ce fameux « **Pépini** » dont on parle si souvent...

(A suivre).

A. ROCHE

qui sont « hauts », mais le pays. Dirait-on une Haute Vannetaise ou une Haut-Vannetaise ? On dit la classe « petite bourgeoise » : ce n'est pas la classe qui est petite, mais la bourgeoisie. Ne devrait-on pas dire la classe « petit-bourgeoise » ?

(3) On trouve **trégorois** ou **trégorrois** : pourquoi deux « r » ?

(4) et (5) : soulignés par nous.

AR FALZ

Kelaouenn drimizieg an Emzao
diazezet gand Yann SOHIER
bodet ennañ skolaerien ha kelennerien
VREIZ
a-du gand eur skol vreizeg ha laik gwirion.

TAOLENN AN NIVERENN 5/6 :

- **Rafinerez Vrest** (I. GOURMELON)
- **Impérialisme et identités collectives** (Y. PERSON).
- **DOSSIER : Les élections législatives en Bretagne depuis 1945** (J. GUIFFAN).
- **DOCUMENTS.**
- **Diwar-benn ar festou-noz** (F. AR PERU).
- **Presqu'île à vendre.**
- **Enquête : « Qui voit Groix voit sa joie ».**
- **Keleier.**

Lennit **AR FALZ** ! komanantit d'**AR FALZ** !
(25 lur evid 6 niverenn)

AR FALZ, straed Kan-ar-Gwez,
29245 PLOURIN-MONTRIOLEZ
C.C.P. 430-20 H ROAZON

SKOL VREIZ L'ECOLE BRETONNE

CAHIER PEDAGOGIQUE
des
Instituteurs et Professeurs
Laïques Bretons

●
Abonnements :

25 F pour 6 numéros de SKOL VREIZ

●
Numéros anciens :

Collection N°1 à N° 36, comportant les deux parties de l'Histoire de la Bretagne et des Pays Celtiques (sauf N° 11 épuisé) : 75,00 F

●
SKOL VREIZ, Run-Avel, 29245 PLOURIN-MORLAIX
C.C.P. 2 248 25 x Rennes

Rimadell-barlenn pe gontadenn

FENT ! FENT ! FENT !

'vid al logodenn !

Au choix « Petites rimes » : 3 strophes,
ou « Conte rimé » : le tout.

War un ton heñvel ouz diw linenn gentañ
ar sonig poblek :
« Gnon ! gnon ! gnon ! la soupe à l'oignon !
Zei ! zeï ! zeï ! la soupe à l'oseille ! »

Fent ! fent ! fent ! 'vid al logodenn !
O weloud ar gemenerien !

Ur c'hraf bihan hag ur c'hraf braz,
D'ober ur manegoù d'ar c'haz !

D'ober ur vantell gaer d'ar c'hi !
Ha lost-pig evid mestr an ti !

Fent ! fent ! fent ! 'vid al logodenn !
Deuz he zoull, e-kreiz sac'h ar brenn,

Gwelloc'h e vefe dei diwall :
Ar c'haz du a zo o c'hedal !

Ma zeu da glevoud trouz he dent :
Echu fent 'vid al logodenn !

(A. LAVANANT)

Geriadur :

- Fent : moquerie, amusement ;
- Kraf, ur c'hraf : point de couture ;
- Brenn : son (de farine) ;
- Dei = dezi, d'ei : à elle.

Diviz (Conversation) :

- Euz piw e vez komzet er gontadenn-mañ ?
Peseurt tud ? Peseurt loened ?
 - Kemenerien, ul logodenn hag ur c'haz (du).
- Petra a ra ar gemenerien ?
(Jestrañ, « mimer », gand neud hag un nadoz,
ur c'hraf bihan hag ur c'hraf braz).
 - Gwriad a ra ar gemenerien.
- Petra a ra al logodenn ?
 - Debrñ, krignad a ra al logodenn ; hag ivez, marteze, c'hoarzin, peogwir he-deus fent (c'hoant da c'hoarzin).
- Petra a ra ar c'haz ?
(Chom heb fiñval en ur ober van da gousked).

— Gedal a ra ar c'haz.

— Pa vez kanet « Fent ! fent ! fent ! » piw, 'ta, eo an hini e-neus fent ? an hini a gemer fent ?

— Al logodenn.

— Ha petra a zo fentuz ?

— Ur manegoù evid ar c'haz, ur vantell evid ar c'hi, ul « lost-pig » evid mestr an ti !

— Perag eo iskiz (eo drol) ur manegoù evid ar c'haz, ur vantell evid ar c'hi ? Ar c'haz, daoust hag eñ e-neus daouarn ? Ped manegenn a vezo ezomm evid e dreid ? Unan, diw, teir, peder.

— Ha kustum e ver (= e vezer) da wiskañ ur c'hi ?
— Ne ver ket ! (= ne vezer ket) : Fent ! adarre d'al logodenn !

— Hag an anw « lost-pig » evid ur porpant-paotr (ur porpant hir, faotet en e greiz, ur porpant du, heñvel ouz lost ar big), daoust hag eñ n'eo ket fentuz ivez ? (e galleg ivez e vez lavaret « queue de pie » evid ur seurt porpant).

Al logodenn, 'ta, he-deus fent, ken he-deus !
Evelomp ivez, ma vijemp bet eno !

- Med piw a zo tost aze, hag a zo droug, hag a zo kriz e-keñver al logod ?
- Ar c'haz du.
- Ha petra ema oc'h ober ?
- Ema o c'hedal (o c'hortoz klevoud, tu pe du, logodenn pe logodenn).
- Hag e pelec'h ema al logodenn ?
- Ema er sac'had brenn.
- Disfiz he-deus ?
- Ne deus ket, peogwir e c'hoarz, pe da vihannañ he-deus fent !
- Petra ' lavarit dei (dezi) ober ?
- Diwall ! diwall d'ober trouz gand da zent ! Ar c'haz du a zo aze ! »

COMPLEMENT :

- Peseurt anw e vez graet euz ur c'haz du, a-wechoù, e brezoneg ?
- Kac'her arc'hant !
- Hemañ, marteze, e-noa kaset da binvidig, e vestr, evel-se ? Ha setu, neuze, an Aotrou « Lost-Pig » a c'hell kemer kemenerien d'ober traoù iskiz ha koustuz evel manegoù d'ur c'haz hag ur vantell gaer d'ur c'hi, en tu-hont d'ur porpant-lost-pig dezañ e-unan.

Alice LAVANANT.

CLASSES PRIMAIRES

EVID AR C'HLASOU BIHAN

War varc'h-houarn

« Ac'hanta, Jakez, dond a ri ganin warc'hoaz d'ober un dro war varc'h-houarn ?

— Oh ! Abaoe pell ' zo eo merglet va diwc'har koulz ha va marc'h-houarn !

— N'euz forz ! amzer az-peus da ziboultrennañ anezañ. Gweled a ri pegement a vad a ra en em skuizañ un tammig e-pad ar vakansoù.

— Mad, gweled a rin neuze ha mond a rin ganit warc'hoaz. »

An deiz warlec'h e teu adarre Youenn da di e gamalad Jakez. Lopañ ' ra war an nor, med er c'harr-di eo ema Jakez.

« Opala vad ! n'eo ket da bourmen az-peus soñj mond, a welan ; da redeg gand Merckx ne lavaran ket ! » eme Youenn en ur weloud velo Jakez, ar rojoù en aer, alc'hwezioù tro-dro evid stardañ peb tra, hag eoul forz pegement da viroud outi da wîgourad.

« Spontañ ' raio an dud bremaig, pa welint ac'hanon », a lavar Jakez.

— An dud n'ouzon ket ken petra eo bevañ, a respont Youenn. Ne z'aint ket war velo ma ne welont ket toud ar re all war velo ! Mond a reont d'an aod pa welont toud ar re all o vond d'an aod... N'en em gavont ket etreze evel gwechall gand aon na vije c'hoarzet deze ! »

Hag ez eont neuze war-du bourg Pennmeur evid pakañ hent braz Lanndrez. M'ho-pije klevet tud Pennmeur ! Ha ya ! mond a reas an teodoù en-dro, me ' lavar deoc'h !

« Sell 'ta ouz an istrogetell-mañ, ma n'eo ket ur vez gweled aneze gand o bragoù berr !

— O Salver Jezuz ! abaoe ma ne droc'hont ket ken o blew e reont forz petra !

— Gwelloc'h e vije deze chom er gêr da labourad ! Kae da c'houzoud, marteze n'ema ket o soñj dond en-dro !

— Ah, bravoc'h-bravañ neuze ! Bezañ bet o sevel bugale ha gweled aneze o vond kuit goude !

— Ma, Fin, n'az-peus nemed gweled petra ' zo erruet e ti Fañch ar Marichal !

— Chom peoc'h din ! N'ouzon ket petra ' deuo an traoù-mañ da vezañ... »

Ha war dreuzoù peb ti, ur Vonig pe ur Vadalen a glaske toullañ kaoz gand ur Gatell pe Soaz diwar-benn an darvoud spontuz-se : daou zen yaouank gand brageier berr war varc'h-houarn...

N'ouzon ket peseurt litaniou a zistag bremañ Fin pe Varc'harid pa welont tadoù koz o pourmen war velo gand o bugale vihan, pe zoken merc'hed yaouank a vandennoù war veloioùigoù ! Lod aneze a ra an dra-se evid koll un tammig euz o c'hov tew, med ur blijadur eo memestra gweled tud a beb oad war hentoù troidelluz Breiz. Ha taolit evez oute m'emaoc'h oc'h ober hoc'h aotrou 'barz ho karr-tan !

(pennad kaset da S.V. gand R. AUTRET).